nes, il prit la résolution de se rendre à Gand, où il est né, et où sa famille habite.

Il resta un mois dans cette ville, revint à Roubaix, loua à l'estaminet du *Broutteux*, angle de la rue de Lannoy et du boulevard Gambetta, une petite pièce, où il s'installa pour y exercer sa profession.

LES RÉVÉLATIONS D'UN ENFANT

Nous avons dit que Verbert avait six enfants : l'ainée, Maria, est âgée de 11 ans 1/2; la plus jeune, Joséphine, a trois ans. Les quatre autres sont : Jean, Julien, Oscar et Angèle.

Le petit Julien est âgé de huit ans.

Jeudi soir, cet enfant raconta à son père une scène des plus ignobles, dont, quelques jours auparavant, il avait été le témoin. Il entrait dans des détails tellement précis que Verbert ne douta pas qu'il était de nouveau trompé. L'enfant avait ajouté :

— Un tel m'a dit que si je te racontais ce que j'ai vu, il me battrait et papa aussi!

Verbert insista encore et finit par savoir, de la bouche même de son enfant, que celui qui lui volait son honneur le faisait souvent quitter la maison, lui disant d'aller jouer. Il lui donnait même des cigarettes et des sous pour qu'il obéisse.

— Répéterais-tu cela devant ta maman ? demanda le père.

— Oui, déclara le petit Julien.

Verbert, la nuit venue, fit à sa femme le récit que l'on vient de lire. La femme Verbert ne nia pas les faits.

Son mari lui dit alors :

— Femme!... Je vous ai déjà pardonné cinq fois... Je consens à vous accorder votre pardon une sixième fois. Mais que ce soit la dernière!

La femme Verbert ne promit rien, et pendant toute la nuit, ce fut, entre elle et son mari, une suite de scènes des plus pénibles.

LE CRIME

Il est nécessaire de dire ici que Verbert avait, depuis trois ou quatre jours, vendu tous ses meubles. Il ne restait plus chez lui qu'une petite table en bois blanc, un poêle, deux ou trois chaises boiteuses, et deux paillasses éventrées, et faites de varech.

On verra par la suite pour quel motif Verbert prétend avoir ainsi dépourvu son habitation de tout meuble.

Après la violente scène de la nuit, Verbert sortit, en proie à une vive agitation. Il dit à sa femme :

— A midi, je rentrerai. Je prendrai avec moi trois enfants : vous garderez les trois autres. Car il ne nous est plus possible de vivre ensemble.

En passant devant une de ses voisines, Verbert lui dit, tirant de sa poche un revolver :

— C'est fini!... Je vais la tuer, cette g....!

Peu de temps après, il tenait le même langage à l'estaminet des « Cinq Clochers, » rue des Longues-Haies.

Enfin, à midi et demi, Verbert rentrait chez lui. Sa femme et ses enfants prenaient leur repas, composé d'une omelette et de petits pois, qui provenaient du fourneau économique. Sur le poêle se trouvait une marmite contenant du linge que la femme Verbert se préparait à lessiver.

Verbert marcha droit vers elle :

— Ecoute, lui dit-il, je veux te pardonner encore. Est-tu prête à quitter ce quartier, où l'on jase trop sur notre compte? J'ai vendu nos meubles pour pouvoir louer une maison dans un autre quartier de la ville, où personne ne nous connaît. Fais ce que je te propose, et donne-moi l'assurance que tu ne reverra plus... cet homme!

— Je veux bien quitter le quartier, répondit la femme Verbert, mais je ne renoncerai pas à mon affection. Celui que j'aime est, en ce moment, malade à l'hôpital. J'irai l'y voir ?

— Tu n'iras pas!

— J'irai! et je me moque de toi!

A ces mots, la colère s'empara de Verbert. Retirant son revolver de la poche de son veston, il mit sa femme en joue.

— Pour la dernière fois, dit-il, veux-tu te repentir ?

La femme Verbert ne répondit pas. Elle fit un mouvement pour s'enfuir. Verbert la saisit de la main gauche, au moment où elle allait ouvrir la porte. Il porta son revolver à la bouche, et, d'un coup de dents, fit sauter la baguette de sûreté.

Il fit feu, à deux reprises différentes. Les balles atteignirent à la tête la malheureuse, qui parvint néanmoins à sortir. Mais deux autres coups, tirés à bout portant, la renversèrent sur le seuil de sa demeure. Les deux derniers projectiles s'étaient également logés dans la tête.

Verbert rentra chez lui, referma la porte à clef, et dit à l'un de ses enfants :

— Quand le « monsieur » viendra, tu lui diras que papa a tué maman!

En disant « le monsieur », Verbert faisait sans doute allusion à M. le commissaire de police.

L'ASSASSIN AUX PRISES AVEC LA FOULE

Cependant la femme Verbert n'était pas morte. Les coups de revolver avaient attiré les voisins qui se rendirent compte aussitôt de ce qui s'était passé.

Pendant que les femmes portaient secours à la victime, les hommes, furieux, voulaient enfoncer la porte, et faire un mauvais parti à l'assassin. Celui-ci était acculé contre le mur de la pièce donnant sur la cour.

La porte ayant résisté, les hommes brisèrent deux carreaux de vitre. Verbert, qui avait rechargé son arme, déclara alors que, quiconque pénétrerait dans la salle, recevrait une balle.

A ce moment, l'agent de police Averbecke arrivait. Il déboucla son ceinturon, retira du fourreau son sabre-baïonnette et passa par la fenêtre, suivi de plusieurs voisins.

Se voyant pris, Verbert monta dans son grenier. Il y fut rejoint par l'agent, qui ne put empêcher la foule de se ruer sur l'assassin qui, frappé à coups de manches à balai, et de sabots, demandait grâce.

L'agent Averbecke parvint cependant à le préserver, et le conduisit au poste de la place Ste-Elisabeth.

Pendant ce temps, la victime était transportée dans sa maison où elle ne tarda pas à expirer. Elle était sur le point de devenir mère une septième fois.

Sur l'ordre de M. Vancostenoble, commissaire de police, qui s'était rendu sur les lieux du crime, le cadavre a été transporté à l'Hôtel-Dieu, aux fins d'autopsie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un télégramme de Nicolas II, empereur de Russie, à la Société des sous-officiers français. — Lors du banquet qui a réuni les membres de la Société des anciens sous-officiers français, un sociétaire avait proposé d'adresser, à S. M. Nicolas II, empereur de Russie, un télégramme de félicitations, à l'occasion de son avènement au trône.

M. Hagard, président de cette société, a reçu, jeudi, en réponse, la dépêche suivante :

« A Monsieur le Président des Anciens sous-officiers français,

» L'Empereur me charge de remercier les sous-officiers français de Roubaix des félicitations que vous avez adressées à Sa Majesté, à l'occasion de son avènement au trône. » Signé : Baron de Mohrenheim ».

A ce sujet, nous rappelons aux sociétaires que leur réunion mensuelle aura lieu dimanche prochain 20 janvier, à 5 heures du soir, à l'hôtel du « Grand Cerf, » rue du Collège.

L'élection de M. Félix Faure à la Présidence de la République. — L'impression à Roubaix. — On avait appris, avec étonnement, à Roubaix, la démission de M. Casimir-Périer, président de la République. Aussi attendait-on, jeudi, après-midi, avec une vive impatience, le nom du nouveau président.

Ce n'est qu'à huit heures et demie que l'on a appris le résultat définitif du scrutin.

Une foule nombreuse stationnait devant les bureaux du *Journal de Roubaix*.

La seconde édition, qui a paru vers cinq heures, annonçant les résultats du premier tour du scrutin, avait été vivement enlevée. La troisième édition a été arrachée, c'est le cas de le dire, des mains des vendeurs.

Cercle horticole de Roubaix. — Dimanche prochain 20 janvier, à 4 heures du soir, le Cercle horticole de Roubaix se réunira en assemblée générale.

Apports divers; tombola gratuite pour les sociétaires présents.

Une conférence de MM. Faberot et Dejeante, députés socialistes allemanistes, à Roubaix. Le parti socialiste-allemaniste de Roubaix organise pour dimanche prochain, à cinq heures du soir, une conférence publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen Renou, conseiller général de la Seine.

La réunion aura lieu à la salle l'*Avenir*, rue Vallon.

Les citoyens Faberot et Dejeante, députés de la Seine, et Chausse, conseiller municipal de Paris, y prendront la parole.

Les conférences à la Société de Géographie. La reprise des conférences à la Société de Géographie, qui avait été annoncée pour samedi 19 janvier, est renvoyée au samedi 26 janvier.

Le comité, pris au dépourvu par l'attaque d'influenza dont a été atteint M. Wiener, le conférencier dont il s'était assuré le concours, n'a pu, malgré ses actives démarches, par suite du peu de temps que lui laissait la date rapprochée du 19 janvier, lui trouver un remplaçant.

Un dramatique incident à la gare de Roubaix. — *Tentative de suicide d'un voyageur.* — Une scène d'une émotion poignante, pour les nombreuses personnes qui en ont été les témoins, s'est déroulée, jeudi soir, à la gare de Roubaix.

A 7 h. 07, au moment où le train tramway de Lille, à destination de Tourcoing, faisait son entrée à la vitesse réglementaire, un voyageur qui se tenait sur le quai, côté gauche, attendant le départ au milieu d'un groupe, a sauté sur la voie, avant qu'on ait pu songer à le retenir, et s'est couché en travers des rails, les bras étendus, à 40 mètres à peine de la machine.

M. le sous-chef de gare Delplanque était à son poste sur le quai côté droit, ayant à ses côtés le surveillant Lutun. Ils n'eurent pas plus tôt aperçu l'individu, qu'ils s'élancèrent ensemble à son secours, et purent le dégager à temps de sa terrible situation, grâce à la vigilance du mécanicien Vanhove, dont l'attention avait été éveillée en même temps. Le frein, serré à fond, ralentit instantanément la marche du train, avant l'accomplissement d'un malheur irréparable.

Le voyageur ainsi arraché à une mort presque certaine était porteur d'un billet de 3e classe, de Roubaix à Tourcoing. Il se trouvait dans un état de surexcitation inexplicable, et il a déclaré à M. le sous-chef de gare qu'il voulait se suicider, parce que sa famille lui causait du chagrin, et que son père l'avait appelé « lâche ».

C'est un célibataire, âgé de vingt-sept ans, du nom d'Henri Honoré, habitant sous le toit de ses parents, à Tourcoing, rue de l'Union. Son père, ouvrier bien noté, travaille à la boulangerie du Bureau de Bienfaisance, et lui-même exerce la profession de tisserand.

Comme le désespéré manifestait la volonté formelle de recommencer sa tentative, M. Delplanque a cru prudent, dans son propre intérêt, de le remettre entre les mains de la police, et le brigadier Calonne, qui a le service spécial de la gare dans ses attributions, s'est chargé de le conduire au poste de la rue Saint Vincent-de-Paul.

Henri Honoré a raconté que le même jour, à une heure et demie de l'après-midi, il avait réclamé son compte et son livret, à la fabrique où il était occupé. Il s'était aussitôt dirigé sur Roubaix, dans l'intention bien évidente de faire la fête; car il ne lui restait guère en poche que soixante centimes, sur les dix francs cinquante qu'il avait, a-t-il dit, en sa possession, à son départ de Tourcoing. Quant à son livret, il prétend l'avoir lacéré, afin de dissimuler sans doute son identité, et en avoir jeté les morceaux dans un égoût.

M. Villon, le nouveau commissaire du premier arrondissement, a fait diriger le tisserand en rupture de travail sur le dépôt central de sûreté, pour y passer la nuit, en se réservant de le faire examiner, le lendemain matin, par un médecin, afin de savoir s'il doit être interné comme atteint d'aliénation mentale.

Disons en terminant qu'Henri Honoré n'est autre que le manifestant arrêté, le dimanche 30 décembre, rue de la Gare, pour sa démonstration bruyante et pour injures aux agents, à la réception des députés socialistes, venus pour la conférence de l'Hippodrome. Il a été, de ce fait, condamné à six jours d'emprisonnement par le Tribunal correctionnel de Lille.

Un suicide, rue de Babylone. — Un journalier de la rue de Babylone, Jean Baptiste Mahu, âgé de 70 ans, a été trouvé pendu, jeudi matin, dans le grenier de son habitation.

On croit que ce vieillard s'est suicidé dans un accès de fièvre chaude.

M. Vancostenoble, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Une enfant de trois ans qui se casse la jambe. — Une enfant de trois ans, du nom d'Alice Nys, se trouvait à l'école, mercredi après-midi, et jouait dans la salle avec les plus jeunes élèves, lorsqu'une poussée un peu trop brusque la fit tomber sur le bac au charbon.

On s'empressa autour de la pauvre petite, qui était dans l'impossibilité de se relever, et on la transporta au domicile de ses parents, rue du Tilleul; elle avait la jambe gauche fracturée. M. le docteur Lepoutre, appelé pour lui donner des soins, l'a fait admettre, jeudi matin, à l'Hôtel-Dieu.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — *Journée du jeudi 17 janvier.* — Liste des portions : hommes, femmes, 860; enfants, 1160. — Refuge 29 lits.

Une jeune voleuse. — Depuis une dizaine de jours, une jeune fille de quinze ans, Julia Dupont, habitant cour Macq, rue de Naples, avait quitté le domicile de ses parents, emportant une somme de 25 francs, qu'elle avait dérobée à M. Roger, rue de Béthune.

La jeune fille restait introuvable, quand, jeudi matin, M. Broigne, commissaire de police, apprenant qu'elle avait loué un garni, rue de la Chaussée, l'y fit arrêter. Elle a été écrouée au dépôt.

Menus faits. — La police de sûreté a procédé, jeudi matin, à l'arrestation de Jean Dewyst, âgé de 39 ans, marchand de chiffons, rue d'Alger, cour Foveau, inculpé de vol de viande au préjudice de M. Lefebvre, boucher, son voisin.

— M. Villon, le nouveau commissaire de police du 1er arrondissement de Roubaix, a procédé jeudi matin, à l'arrestation de Jules Fasoste, âgé de 37 ans, ouvrier peintre, rue de Menin, qui, profitant d'une absence momentanée de Mme Vanwesnael, journalière, rue des Anges, s'est introduit chez elle, et s'est emparé d'une somme de 55 francs, qu'elle avait déposée sur un meuble. Jules Fasoste a été écroué au dépôt central.

Les sociétés particulières autorisées. — Par arrêté préfectoral, en date du 14 janvier, la société particulière dite : « Alliance sténographique », dont le siège est au café Lecry, place de la Fosse-aux-Chênes, a été autorisée à se constituer légalement.

Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa soixante quatrième année, de M. Charles Boulangé, veuf de dame Thérèse Berthe, demeurant à Croix, près de l'Eglise St-Pierre. Ses funérailles auront lieu le samedi 19 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Croix.

Lannoy. — *Arrestation d'un sous officier déserteur.* Un homme se présentant, jeudi, à neuf heures du matin, dans le bureau de M. Laporte, brigadier de gendarmerie à Lannoy, et déclarant se nommer Louis Duché, âgé de 25 ans, relieur, né à Paris, et avoir déserté son corps, le 79e régiment d'infanterie, à Nancy, où il était sergent major rengagé.

Le fait ayant été reconnu exact, le sous-officier déserteur a été mis en état d'arrestation.

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* : **Formulaire de Manipulations et d'Analyses Chimiques,** par M. Auguste Béghin, professeur de chimie à l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. 39266 89070

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,60** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Grande Rue, 285;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de l'Ommelet, 125;
Rue Pierre-le-Roubaix, 159;	Rue de la Chaussée, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	Rue Decrême, 37;
Place d'Amiens, Mayot, boulc;	Rue Turgot, 68;
Rue d'Italie, 35	Place de la Gare, 129
Rue de l'Epeule, 188;	Grande-Rue, 38.
Rue de Tourcoing, 155	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98
Rue du Tilleul, 123,	A TOURCOING
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue Cornelle, 7.	Rue de Gand, 91;
Rue Ma Campagne, 113;	Rue du Tilleul, 15.
Rue du College, 71 bis;	A CROIX
Rue de Cartigny;	Rue de la Gare, cez M. Crivier
Rue de la Halle, 9;	A LILLE
	Rue Royale, 38, enc. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

WATTRELOS

Un banquet de Ste Cécile. — Samedi, 19 janvier, à 8 heures du soir à l'Alcazar, rue Carnot, aura lieu le banquet de Ste Cécile de la société l'*Union des Trompettes*, de Wattrelos.

Les répétitions de la Musique municipale. — Les membres de la musique municipale de Wattrelos sont prévenus que les répétitions générales recommenceront à partir de samedi prochain, 19 janvier, à 8 heures 3/4 du soir.

La fraude. — Le sous-brigadier des douanes Bosquet et le préposé Louvrier, de service au sentier Clos-Baudet, ont arrêté, jeudi, à 3 heures du matin, après l'avoir longtemps poursuivi, un contrebandier, Auguste Milleville, de Roubaix, qui passait en fraude, en compagnie d'un de ses camarades, des ballots contenant 102 kilos de poivre, d'une valeur de 206 fr. Le second fraudeur a pu échapper à la poursuite.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
— *COURS du Vendredi 18 Janvier 1895* —

SARDINES FUMEES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,80 la douz.
Limandes soles, 0,75 c. le 1/2 kilo
Soles à la gelée 0,50 la portion

Crustacés		Marée fraîche	1/2 k.
Langoustes extra « à » fr.		Cabillaud	0,75
Homards (gros) » » à » » f.		Maquereaux	»,»»
Crabbes	0,00 et 0,00	Soles	2,00
Ecrevisses (moyes)	0,. et 0,00	Turbots	1,75
Escargots la douz.	et 0,80	Bar	»,»»
		Barbue	1,75
		Raies	0,75
HUITRES la douz.		Flotte	»,»»
Marennes blanches extra	1,50	Rougets	1,00
Anglaises (extra-fines)	2,00	Carrelets (pleis)	»,»»
Moules (le kilo).	0,45	Truite saumonée	»,»»
		Anguilles de rivière	»,»»
Salaisons		Anguilles de mer	»,»»
Saumon rouge le 1/2 kil	1 25	Vives	»,»»
Morue nouvelle le 1/2 k.	0,75	Saumon blanc	1,00
Harengs saurs à 05 2p 15c 0,10 pièce		Crevettes	»,»»
Harengs salés 2 » 15 c. 0,10 » »		Brochet (eau douce)	»,»»
Craquelots, 0,15 la pièce		Merlans	»,»»
GROS ET DÉTAIL		Eperlans	»,»»
		Merluches	1,00
		Harengs frais, 4 pour	»,»»

Véritables Keapers, harengs fumes sans sel 0,20 la pièce.
HUITRES VICTORIA superfines, sans rivales, 40 fr. le cent sur commande
Huitres d'Ostende, 2 fr. la douzaine

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MORE-GOYEZ, tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805 – 37910

TOURCOING

L'hospice des Petites-Sœurs des Pauvres. — Une enquête de commodo et incommodo sur le projet d'acquisition, par la communauté des Petites-Sœurs des Pauvres, d'un immeuble, sis à Tourcoing, d'une contenance de 24 ares 50 centiares, destiné à l'agrandissement de l'asile des vieillards, vient d'être prescrite par arrêté préfectoral en date du 8 janvier. Le projet, le plan et autres pièces du dossier seront soumis à une enquête; le Maire de Tourcoing donne avis qu'il y sera procédé le samedi 26 janvier, dans une des sal es de la Mairie, de 3 à 5 heures de relevée, par M. Vincent, conseiller d'arrondissement de Mouveaux, nommé commissaire à cet effet.

Une conférence à la Société de Géographie. — *Une séance, qui promet d'être des plus attrayantes,* aura lieu, à la Société de Géographie, dimanche prochain, 20 courant, à 4 h. 1/2. Mme Audouit fera la relation de son voyage aux îles Cora liennes, et d'un séjour de quatre ans chez les Canaques. Cette conférence sera accompagnée de nombreuses projections à la lumière oxhydrique.

Les menaces d'un anarchiste. — Un sieur Eugène Delcroix, teinturier, âgé de 28 ans, avait été arrêté au commencement de juillet, pour outrages et rebellion; il était recherché à ce moment pour avoir fait l'apologie de l'assassin du président Carnot; il était, du reste, signalé depuis longtemps comme un anarchiste militant. Le 19 juillet, il était condamné à Lille à 2 mois. Il en appela de ce jugement et il vit sa peine portée à 6 mois.

Libéré mercredi il revint aussitôt à la Croix-Rouge et passa sa journée dans les cabarets.

Rencontrant le soir le garde-champêtre Petit, il lui adressa les plus grossières insultes : « tous les Français sont des lâches, s'écriait-il; mais moi, je saurai bien me faire justice. C'est un brigadier qui m'a fait arrêter; mais il y passera. Tu vois ma tête; elle est destinée à l'échafaud; mais auparavant, celle de ton brigadier tombera! »

Le garde avait tenté par tous les moyens de calmer ce forcené et l'engageait à aller se coucher; mais il continua les menaces de plus belle et il fallut le conduire au poste. Il retournera aujourd'hui à Lille.

Deux accidents de travail. — Jeudi à 1 heure du matin, Louis Mestdagh, âgé de 41 ans, cardeur chez MM. Lamourette et Leroux frères, rue de la Blanche-Porte, a eu le bras droit broyé à la hauteur du coude, par les engrenages d'une escargasse, en voulant retirer des déchets qui s'étaient engagés dans les rouleaux.

Après avoir reçu sur place les soins de M. le docteur Vaneufville, il a été admis d'urgence à l'Hôtel Dieu.

— Jeudi à 11 heures du matin, Rosalie Argentin, âgée de 30 ans, soigneuse de gill-box à la teinturerie de M. Liard, a eu les doigts de la main droite pris dans les engrenages de son métier, il n'y a pas eu de fracture, mais l'incapacité de travail sera assez longue.

Suites mortelles d'un accident — Nous avons relaté dans notre avant dernier numéro l'accident dont a été victime, mardi à 3 heures 1/2 de l'après-midi, en chargeant un camion à l'établissement de MM. Tiberghien frères, rue d'Alsace, Alphonse Housdy, homme de peine, âgé de 31 ans, demeurant à Boubecque. M. le docteur Vaneufville, qui avait été appelé à lui donner des soins n'avait constaté aucune fracture; mais les symptômes faisaient craindre des lésions internes. Ces tristes prévisions n'ont pas tardé à se réaliser; Housdy a succombé à l'Hôtel-Dieu, où il avait été admis d'urgence, à 1 heure du matin, dans la nuit de mercredi à jeudi.

Une singulière affaire de vol. — Mardi dernier, à 5 heures du soir, le domestique d'un négociant en spiritueux de Roubaix arrivait au bureau d'octroi de cette ville, près du pont Morel, avec un chargement de diverses boissons, destinées à des clients de Tourcoing, les uns demeurant dans la partie agglomérée, les autres dans la banlieue.

Le domestique ne stationna là que fort peu de temps; et cependant, il était passé 6 heures, quand il s'arrêta au bureau de Tourcoing, distant du premier, de 300 mètres à peine; c'est-à-dire qu'il a dû mettre plus de trois quarts-l'heure pour faire ce court trajet.

M. Henri Jean, contrôleur, et plusieurs préposés des contributions indirectes, étaient en ce moment-là au bureau, occupé à vérifier le chargement de vins et spiritueux d'un autre marchand. Le dernier arrivé dut se placer à la file, et attendre son tour.

Le domestique allait et venait sur le trottoir, paraissant assez préoccupé. Tout à coup, après s'être approché de sa voiture, il vint dire au préposé d'octroi, M. Flipo, qui était de planton, qu'on lui avait volé un litre d'eau-de-vie; et, un moment plus tard, ayant fait une nouvelle inspection, il s'écria qu'il lui manquait en outre un fût de malaga de 16 litres.

En partant du bureau de Roubaix, le chargement était intact : c'est donc dans le trajet qui aurait du être parcouru en quelques minutes, que le vol — si vol il y a eu — aurait été commis.

Les acquits-à-caution et passe-debout étaient en règle : le litre d'eau-de-vie et le fût de Malaga y figuraient.

Il fut dressé un procès-verbal de constat.

M. Lenoble, commissaire du 1er arrondissement, continue l'enquête.

Arrestation d'un expulsé. — Camille Vermersch, âgé de 39 ans, avait été expulsé par arrêté ministériel du 17 janvier 1894, à la suite de nombreuses condamnations pour fraude et autres. Sorti de prison depuis à peine 15 jours, il revint presque aussitôt à Tourcoing. Le garde Lorthiois l'ayant rencontré rue Leronge, jeudi, à 9 h 1/4 du matin, s'est aussitôt assuré de sa personne.

Linselles. — *Vols.* — La gendarmerie d'Halluin est descendue, mercredi soir, à Linselles, pour instruire plusieurs vols commis ces derniers temps dans le hameau de la Viscourt. Les gendarmes ont interrogé longuement le nommé F. P..., accusé de la plupart de ces vols; aucune décision n'a été prise à son sujet.

Bondues. — *Incendie.* — Dans la nuit de mercredi à jeudi, le feu a consumé en peu de temps une meule de blé appartenant à Mme veuve Marescaux Couvreur, cultivatrice, aux Prés Bavons, à proximité de Linselles. Les pompiers de cette dernière commune prévenus sont accourus avec une pompe à bras, mais ils n'ont pas eu besoin d'en faire usage.

LILLE

Le train de Lille qui arrive en gare du Nord à Paris à 11 h. 20 a, par suite d'un défaut d'aiguillage, déraillé sous le pont de la Chapelle.

Une partie du train s'est engagée sur l'une des voies, tandis que l'autre partie s'engageait sur une voie différente. Un wagon-salon est resté en travers.

Il n'y a pas eu d'accident de personne. Les voyageurs sont descendus et ont regagné à pied la gare du Nord.

Par suite de cet accident, les trains ont éprouvé un certain retard.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 17 janvier.* — Consommateurs récalcitrants. — L'un des premiers jours de novembre, dans l'estaminet Toussein, rue du Fresnoy, à Roubaix, deux individus tenaient des propos très inconvenants. Le cabaretier voulut les mettre à la porte, mais aussitôt ils brisèrent le mobilier, chaises et tables, et quand arriva l'agent Verment pour mettre fin à cette scène scandaleuse, ils l'accablèrent d'outrages et le bousculèrent violemment. L'agent Verment ne put être dégagé que grâce à l'intervention de son collègue Desprez.

Les délinquants Edouard Hudebille et Arthur Boulinguez avaient donc à répondre des délits de rebellion et outrages et des contraventions d'ivresse et de dommage à la propriété mobilière d'autrui. Ils sont condamnés chacun à vingt jours de prison. Boulinguez en plus à une amende d'une francs.

— Vol de pigeons. — M. Hennequin, rue des Peupliers, à Roubaix, avait vu disparaître de son colombier une douzaine de pigeons voyageurs auxquels il tenait beaucoup. Une enquête ouverte, sur sa plainte, par la police fit découvrir les auteurs du vol qui n'étaient autres que deux jeunes gens de dix-huit ans : l'un Jean Vanthuyme, dit Tablette, et l'autre François Lorez, sans domicile fixe.

Leurs antécédents sont moins que recommandables; il est infligé à Lorez une peine de trois mois et un jour et à Vanthuymne, une peine de quatre mois.

Contravention a la police des chemins de fer. — Emérance M..., demeurant à Roubaix, avait pris samedi un billet pour Lille, qui ne lui avait pas servi; le lendemain elle prit un aller et retour et quand elle revint à Roubaix, elle avait remis le premier ticket d'aller délivré la veille, pour remplacer le coupon de retour qu'elle dit avoir égaré.

Mais à Roubaix, il lui fut dressé procès-verbal, et, quoiqu'elle invoque sa bonne foi, le Tribunal la condamne à une amende de seize francs.

Suites d'un propos. — Il y a environ deux mois, dans un estaminet, à Roubaix, un brasseur, M. L...., avait, au cours d'une discussion avec son locataire, M. P..., cabaretier et serveur, accusé, en présence de plusieurs personnes, ce dernier et son fils d'être les auteurs d'un vol commis peu de temps auparavant dans le quartier, pendant la nuit.

Ces propos parvinrent aux oreilles de la police qui fit une enquête et même M. M. P.. et fils furent retenus en détention pendant une dizaine de jours et relâchés ensuite, bénéficiant d'une ordonnance de non lieu.

A la suite de cette circonstance P... et son fils intentèrent une action en diffamation à M. L... qui est condamné à cinquante francs d'amende et cent francs de dommages-intérêts.

Concerts et Spectacles

Théâtre Deschamps. — *Représentation au bénéfice des cantines scolaires.* — Nombreuse assistance, jeudi soir, au théâtre Deschamps. La grande loge de face réservée à la municipalité était complètement occupée. Remarqué notamment M. Henri Carrette, maire de Roubaix, qui a paru prendre le plus grand plaisir à l'audition du *Talisman*, MM. Lepers et Desobry, adjoints, Chevalier, conseiller municipal. M. Petit, juge de paix du canton Nord, assistait à la représentation.

Les artistes, qui ont mis un grand entrain dans leur jeu, ont recueilli de nombreux applaudissements.

Mme Lenfant qui nous a fait une Michotette plus endiablée encore que d'ordinaire, et M. L. Couvreur lui a bien donné la réplique. La pièce permettant beaucoup de fantaisie, il se sont livrés à des excentricités qui ont rendu le public de très-belle humeur, sans doute pour le mettre à l'unisson de Louis XV qui, par la voix de M. Lamy, son interprète, déclarait si bien l'avoir joyeuse. M. Lamy continue à nous donner un roi correct bien dans le ton.

Mlle d'Engis (Renée) a très bien dit le couplet *Si tu savais quelle âme douce et tendre.*

M. Delestang et M. Lacoume ont donné tout leur jeu. M. Delestang était particulièrement en voix. M. H. Couvreur était un oncle bien réjouissant.

Nous ne faisons que répéter en disant que certaines demoiselles d'honneur, une entre autres portent d'une bien mignonne façon le costume Louis XV.

Le défilé a été bon, et l'orchestre, plus discret depuis quelques représentations, accompagnait mieux le chant.

Tout était donc pour le mieux. Nous avons cependant une question à poser à MM. Germain et Wesphale : Pensent-ils que devant le roi, sous Louis XV, un colonel qui n'était pas commandant des gardes, surtout un simple munitionnaire général, fournisseur quelconque des armées, pouvait garder le chapeau sur la tête? Il semble que c'est là un manque d'étiquette et un anachronisme peu supportable.

Le spectacle avait commencé par la deuxième représentation de : *Une confession*, comédie de M. Marcillac. L. V.

M. Martini. — M. Martini, directeur de la troupe qui dessert les théâtres de Gand et de Roubaix, et qui, naguère encore, dirigeait également le théâtre d'Anvers, vient d'abandonner cette dernière direction, pour se consacrer exclusivement aux scènes de Gand et de Roubaix. L. V.

Tourcoing (Croix-Rouge). — C'est dimanche 20 janvier, à 6 heures du soir, que sera donné dans l'Hôtel des sapeurs-pompiers de la Croix-Rouge, le grand concert offert par le Club d'agrément. Le programme qui est des mieux composé, comprend : 1° *Mousquetaires au Couvent*, romance par M. J. Loward; 2° *Scène comique*, par MM. M. Vandecaliseghem et A. Brave; 3° *Alleluia d'amour*, par Mlle M. Poumay; 4° *Air varié*, pour basse, par M. J. Flament; 5° *Chansonnette comique*, M. D'Hulst; *La correspondance*, comédie en 1 acte et la *Rupture*, drame en 3 actes, termineront cette soirée. Le prix des places est fixé comme suit : Premières réservées, 1.25; secondes, 0.75 et troisièmes, 0.50. On peut prendre ses places au siège de la société, Hôtel des sapeurs-pompiers à la Croix-Rouge.

NORD

Dunkerque. — Le steamer *Hubburck* de Londres a abordé en rade le trois-mâts *Madeleine* chargé de pétrole qui a subi de graves avaries. Le pilote Sicquet a eu la cuisse brisée, deux marins ont été blessés.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du jeudi 17 janvier.* — Florentine Desmet, rue des Fossés, impasse Ingouville. — Auguste Decottignies, rue Dronot 15. — César Balcourt, rue de l'Ommelet, impasse Balzac 5. — Marie Alleyn, rue des Vélocipèdes, cour Duforest. — François Six, rue d'Iena 16. — Henri Beyeerman, Hôtel-Dieu. — René Benault, rue de l'Avocat 8. — Jeanne Simoens, rue Lannes, cour Flamencourt 6. — *Déclarations de décès.* — Jules Desrumaux, 39 ans, rue Galvani 4. — Jean Coket, 74 ans, rue du Luxembourg, fort Cordonnier 5. — Behiels, présenté sans vie, rue de la Barbe d'Or. — Claire Catteau, 3 ans, rue Cugnot 68. — Clémence Dervaux, 68 ans, rue Descartes 62. — Hélène Baltjauw, 3 ans, rue du Bassin 18. — Pierre Andries, 70 ans, rue de la Rondelle, 19. — Elodie Guilpin, 2 mois, rue de l'Ommelet 77. — Charles Brouckaert, 2 mois, rue d'Italie, cour Desbouvrie 4.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du jeudi 17 janvier.* — Concordia Devos, à la Maternité. — Albertine Lote, rue de la Latte. — Marie Carlier, rue de Roncq. — Marie Fourmentin, rue de Menin. — *Mariage.* — Joseph Stichelbaut, 24 ans, garçon boucher et Elise Schildewaert, 20 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Marguerite Lambert, 17 ans, lisserande, rue des Carliers 141. — Adolphe Housay, 31 ans, Hôpital-Civil.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille FREMAUX-DESTROYES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Carlos FREMAUX, veuf de Dame Victorine PAUWELS, décédé à Roubaix, le 16 janvier 1895, dans sa 88e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 18 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 19 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 7.

Les amis et connaissances de la famille BOULANGÉ-BERTHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles-Henri-Joseph BOULANGÉ, veuf de Dame Thérèse BERTHE, décédé à Croix, le 16 janvier 1895, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 18 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 19 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de l'église Saint-Pierre, à Croix, à 9 h 3/4.

Les amis et connaissances de la famille François SCHERPEREEL-DERVAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Clémence DERVAUX, décédée à Roubaix, le 17 janvier 1895, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 19 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Desc